



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **080-2023- Adhésion 2023 Hérault ingénierie – Mission d'assistance technique**

Vu la modification du règlement intérieur d'Hérault Ingénierie par délibération n°AG/2022/04/19/06 précisant les modalités financières et le coût des interventions calculés sur la base de la population DGF des collectivités

Vu la délibération n°129-2018 du 02 juillet 2018 approuvant le principe de la création de l'agence départementale « Hérault Ingénierie et la participation de la communauté de communes à la cotisation de base à inscrire au budget de la régie assainissement,

Le montant de l'adhésion pour l'année 2022 est calculé sur la base de :

La population DGF 2023 x le forfait de la collectivité : 22 192 x 0.30 €/hab. Le montant de l'adhésion 2023 est de 6 657.60 €.

Cette adhésion permet au service de la régie de bénéficier des prestations d'assainissement suivantes : 10 visites de STEP, 2 bilans 24h et 2 audits. Les prestations complémentaires seront facturées en plus.

Le Président demande au conseil de valider le montant de la participation 2023 qui s'élève à 6 657.60 €

### LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

### DECIDE

- DE VALIDER l'adhésion à hérault Ingénierie 2023 pour un montant de 6 657,60 €
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Régie Assainissement 2023
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

